Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901847-20260227-PLOU26_NR10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23 - Présents : 21
Qui ont pris part aux délibérations : 21

Séance du 27 février 2026

Le vingt-sept février deux mil vingt-six à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, le maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, le maire, A. MARC, V. LE BOULCH, M. SAILLOUR, M. VILLENEUVE, H. BEAUMIN, D. CAZUC, H. GUENA, JJ. HIRRIEN, R. JEZEQUEL, M.Y. LE MESTRE, L. PENNORS, E. TANGUY, A. LE BIAN, A. BOUL'CH, JM. SEVERE, O. MONCUS, G. KERBIRIOU, K. KERNEIS, M.H. PETIT-CHOPIN, M. QUILLEVERE D. LE GALL

Excusés : JP. CAER, D. CAZUC

DÉLIBÉRATION N° 2026-27-02-07
Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2026

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, sur avis de la commission des finances réunie le 27 février 2026, de maintenir pour 2026 les taux de fiscalité suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 33,01%,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 37,20%
- Taxe d'Habitation pour les Résidences Secondaires : 11,92 %

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026, comme suit :
  Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2025 à 33,01 %,
  Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2025 à 37,20 %.
  Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires pour l'exercice 2025 à 11,92%.

- Charge Madame le Maire
de notifier cette décision aux Services Préfectoraux
de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Extrait certifié conforme
Le Maire,
Aline CHEVAUCHER

MAIRIE DE PLOUÉNAN 29 (Finistère)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification